



LEGENDE

- Bâti (cadastre 2024)
- Parcelloire (cadastre 2024)

PRESRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- UA : zone urbaine de centre-bourg
- UAb : zone urbaine de centre-bourg de plus forte densité
- UB : zone urbaine de première couronne du village et des quartiers urbains
- UBr : zone urbaine de première couronne du village et des quartiers urbains soumise à des prescriptions spécifiques visant à limiter les risques d'inondation
- UBz : zone urbaine de plus forte densité
- UC : zone urbaine périphérique
- UCa : zone urbaine périphérique soumise à des règles de hauteur spécifiques
- UCb : zone urbaine périphérique soumise au permis de démolir
- UCbr : zone urbaine périphérique soumise au permis de démolir et à des prescriptions spécifiques visant à limiter les risques d'inondation
- UL : espaces bâtis présentant une morphologie urbaine au sein des espaces ruraux
- UY : zone d'activités
- IAU : zone à urbaniser
- A : zone agricole
- AI : zone agricole soumise au règlement du PLU de 2013
- N : zone naturelle
- NI : zone naturelle soumise aux prescriptions du PPRI
- Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limités

AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme
- Elément de paysage bâti à protéger inscrit au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

NUMERO	LIBELLE	BENEFICIAIRE
1	Elargissement du chemin Mesteleneo à 8 m d'emprise	Commune d'Arbonne
2	Aménagement de la RD 255 à 14 m de plate-forme comprenant un chemin-piéton	Conseil départemental 64
3	Aménagement de la RD 255 à 14 m de plate-forme	Conseil départemental 64
4	Elargissement du chemin de Buruntz à 8 m d'emprise	Commune d'Arbonne
5	Elargissement à 8 m d'emprise du chemin d'Alhargia	Commune d'Arbonne
6	Elargissement à 8 m d'emprise du chemin de Ziburia	Commune d'Arbonne
7	Elargissement à 8 m d'emprise du chemin d'Hurmaloaga	Commune d'Arbonne
8	Elargissement à 8 m d'emprise du chemin d'Haimela	Commune d'Arbonne
9	Elargissement à 8 m d'emprise du chemin de Menta	Commune d'Arbonne
10	Elargissement à 8 m d'emprise du chemin de Sansuenia	Commune d'Arbonne
11	Extension zone artisanale du Lana	CAPB
12	Elargissement à 8 m d'emprise des chemins Arabaloenia et Marfintfoenia	Commune d'Arbonne
13	Elargissement à 8 m d'emprise au chemin Penukan	Commune d'Arbonne
14	Création d'un cheminement doux le long de l'habia de 4 m d'emprise	Commune d'Arbonne
15	Création d'un chemin d'accès au parcelloire agricole	Commune d'Arbonne
16	Aménagement d'un espace vert	Commune d'Arbonne
17	Extension du réseau d'assainissement collectif	CAPB
18	Modification tracé route de Marticoténia	Commune d'Arbonne
19	Accès au parcelloire agricole	Commune d'Arbonne
20	Elargissement à 8 m d'emprise du chemin Haletoko Larea	Commune d'Arbonne
21	Desserte du projet envisagé sur l'emplacement réservé C (parcelle cadastrée BS 245, superficie 438 m²)	Commune d'Arbonne
22	Création d'un cheminement doux de 2m d'emprise entre la place d'Arbonne et le chemin Murulenlia (parcelle cadastrée BS 263, superficie 108 m²)	Commune d'Arbonne
23	Création d'une voie de 5,5m de large, afin de desservir le secteur Pémarin et la restructuration du site portée par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) sur la commune de Bidart (parcelle cadastrée AA 45, superficie 2879 m²)	Commune d'Arbonne

Emplacement réservé en vue de la réalisation d'un programme de logements au titre des articles L.151-41 4° du Code de l'urbanisme et L.302-1 du Code de la construction et de l'habitat

N°	Programme	Bénéficiaire
A	100% des logements en accession sociale	Commune d'Arbonne
B	Opération 100% logements en accession sociale	Commune d'Arbonne
C	Opération 100% logements sociaux ou accession sociale	Commune d'Arbonne

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Parcelles concernées par le jugement du tribunal administratif de Pau du 23/02/2021 annulant partiellement le PLU d'Arbonne et reclassant l'ex-parcelle cadastrée AX n°151 de la zone UC en secteur AI, soumis au règlement du PLU de 2013